

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 12 avril 2022

**Délibération
N° 22.066.1**

En exercice ... 37
Présents 23
Votants 30
Pour 30
Contre 0
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU PORT DÉPARTEMENTAL VENDRES EN
DOMITIENNE LE CHICHOULET DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES LA DOMITIENNE**

**APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR
L'EXERCICE 2021**

Date de la convocation : 06/04/2022

L'an deux mille vingt-deux
Et le 12 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville de la commune de Cazouls-lès-Béziers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le Président de la Communauté de communes n'est pas comptabilisé comme membre présent dans le calcul du quorum.

23 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CASTAN, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

7 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Elian PALAZY (représenté par monsieur Alain CASTAN), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Serge PESCE), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Serge BACCOU).

7 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Alain CARALP, monsieur Didier CAYLA, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY.

Secrétaire de séance : monsieur Bernard GUERRERE.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20220412-DELIB_22_06

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 12 avril 2022

**Budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet de la
Communauté de communes La Domitienne - Approbation et vote du compte administratif
pour l'exercice 2021**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-1, L. 2121-14, et L. 2121-31 ;

Vu le compte de gestion du budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet de l'exercice 2021 de la Communauté de communes La Domitienne, dressé par le comptable ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Président de La Domitienne ne peut pas présider la séance ni participer au vote ; que le Conseil communautaire a donc élu monsieur Philippe VIDAL, 2^{ème} vice-Président, en qualité de Président de séance pour l'adoption du compte administratif 2021 du « budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet » de La Domitienne ;

Considérant que le compte de gestion a préalablement été voté ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Philippe VIDAL, 2^{ème} vice-Président,**

Le Président de la Communauté s'étant retiré au moment du vote,

Après en avoir délibéré,

Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet lequel peut se résumer de la manière suivante :

En section d'exploitation :

Le résultat de l'exercice 2021 s'établit à **16 762,24 €**.

Le résultat reporté du 2020 s'établit à **452,90 €**.

Le résultat de clôture 2021 est donc de **17 215,14 €**.

En section d'investissement :

Le solde de l'exercice 2021 s'établit à **13 964,43 €**.

Le solde d'investissement reporté 2020 s'établit à **124 584,54 €**.

Le solde d'investissement 2021 final s'établit donc à **138 548,97 €**.

Le résultat des restes à réaliser 2021 s'établit à **- 3 040,44 €**.

II. CONSTATE les valeurs indiquées ci-dessus, s'agissant du résultat d'exploitation de l'exercice, du fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie et des débits, crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

III. RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

IV. ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 25/04/2022

Application agréée E-legalite.com

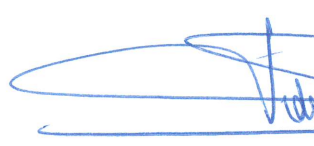
99_DE-034-2434 00488-20220412-DELIB_22_06

V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le 2^{ème} vice-Président de la Communauté de communes La Domitienne,


Philippe VIDAL



REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-2434 00488-20220412-DELIB_22_06

REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20220412-DELIB_22_06